

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-084

Objet : Subventions liées à l'habitat pour la réalisation de travaux dans le cadre des aides à l'Habitat

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2018-079 du 12 avril 2018 approuvant le lancement de la précédente OPAH ;

VU la délibération n° 2019-015 du 13 février 2019 approuvant la mise en place des aides pour les propriétaires dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique locale ;

VU la délibération n° 2023-108 en date du 25 mai 2023 apportant une modification des aides durant la période transitoire entre les deux OPAH ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière des subventions liées à l'habitat dans le cadre de l'OPAH ou du programme « Habiter Mieux » ;

VU la délibération n° 2023-296 approuvant le lancement de la nouvelle OPAH pour la période 2024-2027 ;

- DECIDE d'attribuer une aide en faveur des propriétaires occupants et bailleurs ci-dessous pour la réalisation de travaux de réhabilitation globale, d'autonomie et de précarité énergétique :

Dans le cadre de la nouvelle OPAH :

- Une aide de 530 € pour le dossier de Mme VILLON Christiane– 01500 CHATEAU-GAILLARD
- Une aide de 437 € pour le dossier de M. ANTHONIOZ Jean-Pierre – 01800 BOURG-SAINT-CHRISTOPHE
- Une aide de 3 000 € pour le dossier de Mme MEUNIER Frédérique– 01800 MEXIMIEUX
- Une aide de 3 000 € pour le dossier de Mme HERY Lisa – 01150 SAINT-SORLIN-EN-BUGEY
- Une aide de 2 500 € pour le dossier de M. LABY Renaud – 01150 SAINTE-JULIE

.../...

- Une aide de 1 080 € pour le dossier de M. MARQUIS Gilbert – 01500 AMBRONAY
- Une aide de 2 000 € pour le dossier de Mme BILLOTET Mégane – 01680 LHUIS
- Une aide de 722 € pour le dossier de Mme BORDET Béatrix – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
- Une aide de 3 000 € pour le dossier de Mme ATHLAN Astrid – 01800 SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de Mme BEME Marie-Paule – 01150 VAUX-EN-BUGEY
- Une aide de 2 267 € pour le dossier de Mme TENAND Yvonne – 01500 AMBRONAY
- Une aide de 3 000 € pour le dossier de M. SANTOS Yoann – 01360 LOYETTES.

Dans le cadre de la Plateforme :

- Une aide de 750 € pour le dossier de Mme POBEL Sylvie – 01800 VILLIEU-LOYES-MOLLON
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. THOMAS Denis – 01800 MEXIMIEUX.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 12 septembre 2024*

Publiée le **16 SEP. 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 12 septembre 2024.

Le Président
de la Communauté de communes,


Jean-Louis GUYADER

